

REGLEMENT DU 1er TOURNOI de Double de Noël De N2 à P12-NC, en double H et D et Mixte 20-21 décembre 2025 (St-Mathieu-de-Tréviers - 34)

- 1. Le tournoi est ouvert aux catégories N2, N3, R, D, P et NC. (La série R regroupe les séries R4, R5 et R6, la série D regroupe les séries D7, D8 et D9, la série P regroupe les séries P10, P11 et P12).
- 2. Les tableaux proposés sont : **Doubles H et D** et **Mixtes**.
- 3. Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux.
- 4. La compétition se déroule en auto-arbitrage. Sur demande des joueurs auprès du Juge Arbitre, un arbitre ou un scoreur pourra être désigné à tout moment du tournoi.
- 5. La date limite de réception des inscriptions est fixée au vendredi 12 décembre 2025 minuit. Le tirage au sort est fixé au 14 décembre 2025, date de constitution des séries.
- 6. Le classement (CPPH) des joueurs sera celui inscrit sur Poona au jeudi 4 décembre 2025. Les têtes de série seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre en fonction du CPPH à la même date.
- 7. Le tournoi sera divisé en plusieurs séries, en fonction du CPPH des joueurs. Leur série d'affectation sera déterminée par leur cote FFBad au jeudi 4 décembre 2025 (ou par la cote globale de la paire, pour les DH, DD et mixtes).
- 8. Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du Juge Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- 9. Les **Doubles (H et D)** se joueront le samedi 20 décembre, les **Mixtes** se joueront le dimanche 21 décembre.
- 10. Le montant de l'inscription est de 18 € pour un tableau et de 20€ pour deux tableaux..

Article 1

Le tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie de Badminton sous le numéro (n° en cours).

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD et le règlement général des compétitions.

Article 3

Le jour de la compétition, tout participant devra être en règle avec la FFBaD pour la saison 2025/2026.

Article 4

Un joueur forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le comité d'organisation et transmettre son justificatif à la **Ligue Occitanie** au plus tard **dans les 5 jours** suivant la compétition. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort et ne le justifie pas.

Article 5

Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBAD est exigée sur les terrains.

Article 6

Le Juge-Arbitre de la compétition est Rémi LANDRY.

Article 7

Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.

Article 8

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point du présent règlement.

Article

Le GEO en charge de la compétition est Nicolas ARTIELLE.

Article 10

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux en cas de nécessité.

Article 11

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le mode d'élimination ou de regrouper ou compléter des tableaux ; de limiter éventuellement le nombre total des matchs de la manière qui leur semble la plus équitable pour tous les joueurs et/ou clubs, une fois les inscriptions reçues et après accord du Juge-Arbitre.

Article 12

Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible l'échéancier de la compétition. Toutefois les horaires et l'ordre des matchs qui figurent sur l'échéancier sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre.

Article 13

Les joueurs doivent respecter les horaires de convocation. Une fois le premier match joué, les joueurs peuvent être appelés à tout moment pour le bon fonctionnement de la compétition (dans la limite des 20 minutes de pause entre chaque match).

Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra **impérativement** en demander l'autorisation au Juge Arbitre, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 14

L'utilisation de substances ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).

Tout joueur ayant pris des médicaments figurant sur cette liste devra le signaler dès son arrivée au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

Article 15

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par le club en cause.

Article 16

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 17

Tous les joueurs jouent avec des volants en plumes.

Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel de la compétition est le FORZA S-6000. Il sera en vente dans la salle et sera utilisé en cas de litige entre les joueurs.

Article 18

Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté « let » au service puis « faute » en cours de jeu. Si le volant touche un filin, il sera compté « let » au service (un seul « let » au service autorisé au cours de l'échange).

En double, tout volant touchant les cercles ou les filets de basket (mais non les montants en bois des panneaux) bordant les terrains sera à remettre et ce uniquement lors de l'échange et lorsque le volant sera frappé du côté du bord de terrain où se situent ces panneaux.

Article 19

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match en dehors des temps d'arrêts prévus au règlement.

Article 20

Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes quelle que soit la discipline.

Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long si cela lui parait souhaitable.

Article 21

À l'appel de son nom, tout joueur qui ne débutera pas son match dans un délai de 3 minutes (dites de préparation) pourra être disqualifié par le Juge Arbitre, et ce quel que soit le niveau de la compétition.

Pendant ce délai de 3 minutes, les joueurs devront commencer par tester les volants puis s'échauffer sur le terrain.

Article 22

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée et ce immédiatement après la fin du match.

Article 23

Chaque joueur devra se faire pointer dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.

Article 24

L'accès aux terrains est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, leur coach (2 maximum), au Juge Arbitre, aux arbitres et scoreurs désignés le cas échéant par le comité organisateur ainsi qu'aux membres de ce dernier.

Article 25

Chaque participant mineur doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la règlementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Article 26

Les inscriptions se feront essentiellement sur Badnet.

Le présent règlement sera affiché dans la salle. La participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.